



CC Ardèche Rhône Coiron (Siren : 200071405)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Cruas
Arrondissement	Privas
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	16/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Eric CUER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	8 Avenue Marcel CACHIN
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07350 CRUAS
Téléphone	04 75 00 04 11
Fax	
Courriel	contact@ardecherhonecoiron.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	22 919
-----------------------------	--------

Densité moyenne 80,86

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
07	Alba-la-Romaine (210700050)	1 465
07	Aubignas (210700209)	485
07	Baix (210700225)	1 114
07	Cruas (210700761)	3 062
07	Le Teil (210703195)	8 790
07	Meysse (210701579)	1 319
07	Rochemaure (210701918)	2 328
07	Saint-Bauzile (210702197)	311
07	Saint-Lager-Bressac (210702601)	931
07	Saint-Martin-sur-Lavezon (210702700)	446
07	Saint-Pierre-la-Roche (210702833)	61
07	Saint-Symphorien-sous-Chomérac (210702981)	790
07	Saint-Thomé (210703005)	460
07	Saint-Vincent-de-Barrès (210703021)	857
07	Valvignères (210703328)	500

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, les pôles locaux de commerce et les zones d'activités commerciales et gestion d'immobilier d'entreprises : Pépinières d'entreprises, Atelier-relais, Hôtels d'entreprises. - Aides à l'immobilier d'entreprises (art. L1511-3 du CGCT) : définition des régimes d'aides et décision d'octroi des aides. - Soutien et accompagnement des acteurs et associations oeuvrant pour la création et/ou le développement d'entreprises. - Participation au développement de l'agriculture. - Participation à l'animation et à la promotion économique du territoire. Création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, tertiaires, portuaires et aéroportuaires : Est définie comme zone d'activités économiques « Espace à vocation économique inscrit dans les documents d'urbanisme, ayant fait l'objet d'une opération d'aménagement public coordonnée, regroupant plusieurs entreprises dans une cohérence d'ensemble en termes de gestion, d'aménagement et d'animation avec continuité

spatiale ».
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
- <i>Dispositif Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle, généralisé à compter du 1er janvier 2018.</i> - <i>Dispositif Contrat Territoire Lecture, généralisé à compter du 1er janvier 2018.</i> - <i>Animations événementielles organisées par la Communauté de Communes.</i> - <i>Animations destinées en priorité aux populations touristiques en collaboration avec des associations locales.</i> - <i>Participation à la démarche « Pays d'Art et d'Histoire ».</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
<i>SCoT Rhône Provence Baronnies</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
<i>L'office du tourisme assure notamment les missions obligatoires définies à l'article L133-3 du Code du tourisme comprenant :</i> - <i>Accueil et Information des touristes,</i> - <i>Promotion touristique en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme,</i> - <i>Contribution à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local,</i> - <i>Promotion des sentiers du schéma de randonnées communautaires.</i> <i>Et par ailleurs :</i> - <i>Commercialisation de produits touristiques,</i> - <i>Observatoire du tourisme à l'échelle du territoire intercommunal.</i> <i>La Communauté de Communes est également compétente pour :</i> - <i>Accompagnement et développement de l'offre touristique (ingénierie, conseil aux porteurs de projets),</i> - <i>Animation et valorisation des sites touristiques ouverts librement au public dans le cadre d'un programme annuel d'animations et d'activités défini par la collectivité,</i> - <i>Accueil du public et actions de médiation sur les sites patrimoniaux à vocation touristique les plus emblématiques du territoire, non-ouverts librement au public (Abbatiale de Cruas, Château de Rochemaure).</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
Infrastructures
- Pistes cyclables
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- <i>Elaboration, évaluation et révision de la charte de développement du territoire du pays de l'Ardèche méridionale.</i> - <i>Mise en oeuvre de la charte et adhésion au Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SyMPAM).</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- <i>L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi.</i> - <i>La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux.</i> - <i>La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux.</i> - <i>La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités.</i> - <i>L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.</i>
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Actions de développement des NTIC par adhésion au Syndicat des Inforoutes (SMO).</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
26	Syndicat traitement déchets ménagers (SYTRAD) (252601828)	SM fermé	570 839

26	Syndicat des Portes de Provence (SYPP) (252602552)	SM fermé	207 444
07	SM Inforoutes (250702156)	SM ouvert	703 997
07	SM du Vivarais Méridional Ardèche (200026425)	SM fermé	50 149
26	Ardèche Drôme Numérique (ADN) (200008027)	SM ouvert	845 348
07	SM d'aménagement et d'entretien de la Payre et de ses affluents (200039550)	SM fermé	10 944
07	SM du Pays de l'Ardèche méridionale (200001642)	SM fermé	146 302
07	Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA) (250700374)	SM ouvert	374 598
26	SM Rhône Provence Baronnies (200087393)	SM fermé	231 946

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)